ART. 21 N° 119

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)		
Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	N º 119
présenté par M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)		
ARTICLE 21		
À l'alinéa 21, substituer au mot :		
« assis »		
les mots:		
« des impositions et contributions assises ».		
EXPOSÉ SOMMAIRE		
Amendement réd	dactionnel.	